



Baisse du taux du livret A : une mesure contre les plus modestes

Au 1er février prochain, la rémunération du livret A va être abaissée bien en deçà de l'inflation, à 0,5% pour atteindre son taux plancher, au lieu de 0,75%, conformément à la recommandation de la Banque de France. Les encours détenus par les détenteurs du Livret A s'élevaient à 298 Mds d'Euros en novembre 2019 selon la Caisse des dépôts. Selon le cercle de l'épargne, la rémunération totale versée aux épargnants passera de 2,2 milliards à 1,5 milliards.

Cette annonce tombe très mal pour les petits épargnants, cette baisse va toucher en premier lieu le pouvoir d'achat des plus modestes qui privilégient ce placement sécurisé et défiscalisé pour conserver quelques économies, toujours disponibles en cas de coup dur.

Contrairement aux annonces du gouvernement qui prennent pour prétexte le soutien au logement social via la caisse des dépôts et consignations (CDC), les objectifs de cette baisse du livret A ne vont pas induire mécaniquement une augmentation de la construction de logements sociaux, compte-tenu de la fragilisation des bailleurs sociaux par les dispositions de la loi ELAN (Baisse des aides personnelles au logement assorties d'une baisse des loyers) et du désengagement financier de l'Etat inscrit dans les lois de finances successives.

Cette baisse du livret A est surtout une opportunité pour les banques qui pourront proposer d'autres produits financiers plus rémunérateurs mais surtout plus risqués.

Force Ouvrière revendique un taux de rémunération du livret A couvrant au moins l'inflation ainsi que la préservation de sa collecte par la CDC et la continuité de sa contribution exclusive au financement du logement social, dont elle constitue l'une des principales ressources.

Paris, le 21 janvier 2020

Contact :

Nathalie HOMAND
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ nhomand@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.45